Département de la COTE D'OR Arrondissement de BEAUNE Canton LADOIX-SERRIGNY Commune de CORCELLES LES ARTS

ARRETE

Nous, Thierry Dubuisson, Maire de la Commune de CORCELLES LES ARTS, (Côte d'or) :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entres les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie : signalisation temporaire (approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande formulée en date du mardi 14 novembre 2023 par Vincent MOUCHOUX de l'entreprise GUINOT TP – Rue Henri-Paul Schneider – 71210 – MONTCHANIN pour réaliser des travaux d'assainissement sur la commune de CORCELLES LES ARTS, et précisant que les rues seront fermées au fur et à mesure de l'avancement des travaux,

CONSIDERANT la sécurité à mettre en place relative,

ARRETONS:

<u>ARTICLE 1</u>: La circulation et le stationnement seront interdits dans les deux sens de circulation (sauf riverain) :

Rue de la Galopière - Rue Barrée à partir du 27 Novembre 2023 jusqu'au 22 décembre 2023.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions sera mise en place et entretenue, et sous sa responsabilité, par l'entreprise GUINOT TP, Rue Henri-Paul Schneider – 71210 – MONTCHANIN chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Les droit des riverains seront respectés.

ARTICLE 4 : La chaussée et les accotements devront être laissés en état de circulation normale après travaux.

ARTICLE 5 : Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUNE, et toutes les formations de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corcelles-Les-Arts, le 14 novembre 2023

Le Maire,

Thierry DUBUISSON. commun